

# Communiqué des Administrateurs salariés du Groupe EDF SA

Le 03 avril 2020



**Claire  
BORDENAVE**



**Karine  
GRANGER**



**Jean-Paul  
RIGNAC**



Vos Administrateurs salariés parrainés par la CGT, qui s'étaient prononcés contre tout versement de dividende pour l'année 2019, ont voté le 2 avril 2020 pour la résolution qui décide de s'en tenir à l'acompte versé en 2019 (et qu'il serait d'ailleurs illégal de reprendre a posteriori). Le dividende 2019 sera donc limité à 0.15 €/action et il ne sera pas versé le solde de dividende de 0.33 €/action, ni la majoration prévue au titre de ce même acompte et nous nous en félicitons.

Ce vote, à l'unanimité, suit en cela les recommandations du Ministre de l'économie. Toute autre attitude pour une entreprise comme EDF détenue à 84% par l'état, aurait été incompréhensible, incohérente et inadmissible aussi bien pour les salariés EDF que pour les citoyens français.

**A cet effet, nous avons demandé en séance aux représentants de l'Etat d'être plus ambitieux et d'envisager le retour à une entreprise 100% publique par la reprise totale des parts de l'entreprise compte tenu des difficultés à venir et de sa valorisation boursière actuelle qui est au plus bas (à peine l'équivalent de 4 réacteurs nucléaires...)**

Au-delà de la situation financière délicate dans laquelle se trouve EDF depuis plusieurs années, la crise actuelle montre encore une fois que le marché de l'électricité imposé par la commission européenne ne rémunère pas dans la durée les services rendus par l'ensemble de ses salariés. En pleine continuité de service, avec les sacrifices que cela demande aux équipes, une majorité de fournisseurs alternatifs avides de profits, voudrait même profiter de l'écroulement des prix de l'électricité pour faire valoir le cas de la force majeure et ainsi se retirer du contrat d'approvisionnement à prix fixe qui les lie à EDF au titre du guichet ARENH alors qu'ils ne supportent aucun risque industriel lié à la production. On notera la limite de leur solidarité... que la CRE s'est chargée de leur rappeler.

Cette période doit également questionner les pouvoirs publics sur l'indépendance énergétique et sur la réponse aux besoins des populations. Le rapport de force que l'Etat français devra engager avec la commission européenne pour l'avenir de l'entreprise dans le contexte de l'après crise devra dépasser le cadre politico légal imposé par la commission pour traiter la question du renouvellement du parc de production pilotable. Le parc actuel approvisionne sans risque de coupure le territoire mais aussi une partie de nos voisins. Solidarité dont la commission européenne n'a pas su faire preuve avec le peuple italien au point de présenter des excuses après ... 10 000 morts. Le Brexit n'aura donc servi à rien !

C'est tout le modèle actuel qui doit être examiné et nous sommes encore plus convaincus que le programme progressiste de l'énergie proposé par la FNME CGT devient la seule solution durable pour répondre aux besoins du quotidien, que ce soit en temps de crise, ou pour préparer, sans plus creuser les inégalités, la transition énergétique.